



CERTIFICAT D'ETUDES JUDICIAIRES

Co-Directeur :

Marc SEGONDS, Professeur des Universités
Michel ATTAL, Maître de Conférence

PRÉSENTATION

L'Institut d'Etudes Judiciaires, propose, en cours du soir principalement, une formation aux approches théorique et pratique du procès judiciaire et administratif.

Le Certificat d'Etudes Judiciaires s'adresse à tous les étudiants souhaitant parfaire leur connaissance du procès administratif et judiciaire, ainsi que ceux préparant les concours administratifs pour lesquels sont exigées des connaissances en procédure civile, procédure pénale, contentieux administratif, contentieux international et européen.

PROGRAMME du BTS Notariat

Les cours sont donnés dans les locaux de l'Université Toulouse 1, principalement le soir et le samedi matin. Ces horaires permettent aux étudiants suivant une autre formation et aux personnes exerçant une activité professionnelle de suivre ces enseignements.

Le cycle des études est d'une année répartie en deux semestres de cours. Le premier semestre s'étend de septembre à décembre et comporte 80h d'enseignement. Le second semestre s'étend de janvier à mai et comporte 105h d'enseignement.

La date du début des cours et les lieux dans lesquels ils se déroulent seront précisés sur l'Environnement Numérique de Travail.

1° SEMESTRE :

- Module Théorie du procès : 80h
- Droit judiciaire privé : 36h
- Procédure pénale : 36h
- Cycle de conférences : 8h

2° SEMESTRE :

- Module Pratique du procès : 68h
- Contentieux administratif : 18h
- Pratique du contentieux prud'homal : 10h
- Pratique du contentieux commercial : 10h
- Pratique du contentieux pénal : 10h
- Pratique du contentieux familial : 10h

MODALITÉS D'ADMISSION

L'inscription est ouverte :

- aux titulaires d'un L2 ou équivalent, cette équivalence étant appréciée par l'IEJ.

L'inscription se fait sur le site de l'Université Toulouse 1 Capitole. Les droits d'inscription sont perçus par année universitaire. Ils sont fixés à 600€ pour l'année 2016-2017.

L'inscription au Certificat d'Etudes Judiciaires ne confère pas le statut étudiant et ne permet de bénéficier ni du régime de sécurité sociale étudiant, ni des bourses.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Epreuves d'admissibilité (écrites) :

- épreuve pratique en Droit judiciaire privé ou en Procédure pénale : 5h
- épreuve pratique en contentieux administratif : 5h

Epreuve d'admission :

- Grand Oral devant un jury composé d'universitaires et de praticiens magistrats ou avocats, portant sur la totalité des enseignements dispensés (1 heure de préparation / ¼ d'heure d'exposé / ½ heure de questions).

Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 10/20 et une note supérieure à 0/20 dans toutes les épreuves d'examen.

CONTACT

SCOLARITE

IEJ

Bâtiment Arsenal
2ème étage - AR249
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE Cedex 9

Tel: 05 61 63 36 19

Courriel: marie-isabelle.barragan@ut-capitole.fr

OUVERTURE

Du Lundi au jeudi : 9h30 - 17h
Vendredi : 9h30 - 14h